

En 2022, les quelque 6 millions habitants d'Occitanie détiennent 1 026 000 licences sportives. La région se place au 4^e rang des régions de France avec 169 licences pour 1 000 habitants. Elle se distingue par la pratique du rugby, troisième sport délivrant le plus de licences après le football et le tennis. La région concentre un cinquième des licences françaises de rugby. D'autres sports sont très spécifiques à l'Occitanie comme le rugby à XIII, la balle au tambourin et la course camarguaise. Les licences sportives sont détenues pour moitié par des jeunes de moins de 20 ans et pour un tiers seulement par des femmes.

Occitanie : 4^e région pour le nombre de licences sportives par habitant

En 2022, 1 026 000 licences annuelles sportives ont été délivrées en Occitanie par les fédérations olympiques et non olympiques, soit 169 licences pour 1 000 habitants, contre 157 en France. La région se place au 4^e rang des régions françaises pour le nombre de licences par habitant, après la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire.

En Occitanie comme en France, huit licences annuelles sur dix sont délivrées par les 35 fédérations olympiques. Ainsi, les sports olympiques totalisent 812 000 licences dans la région, dont 799 000 concernent les 32 fédérations olympiques d'été présentes aux Jeux de Paris 2024.

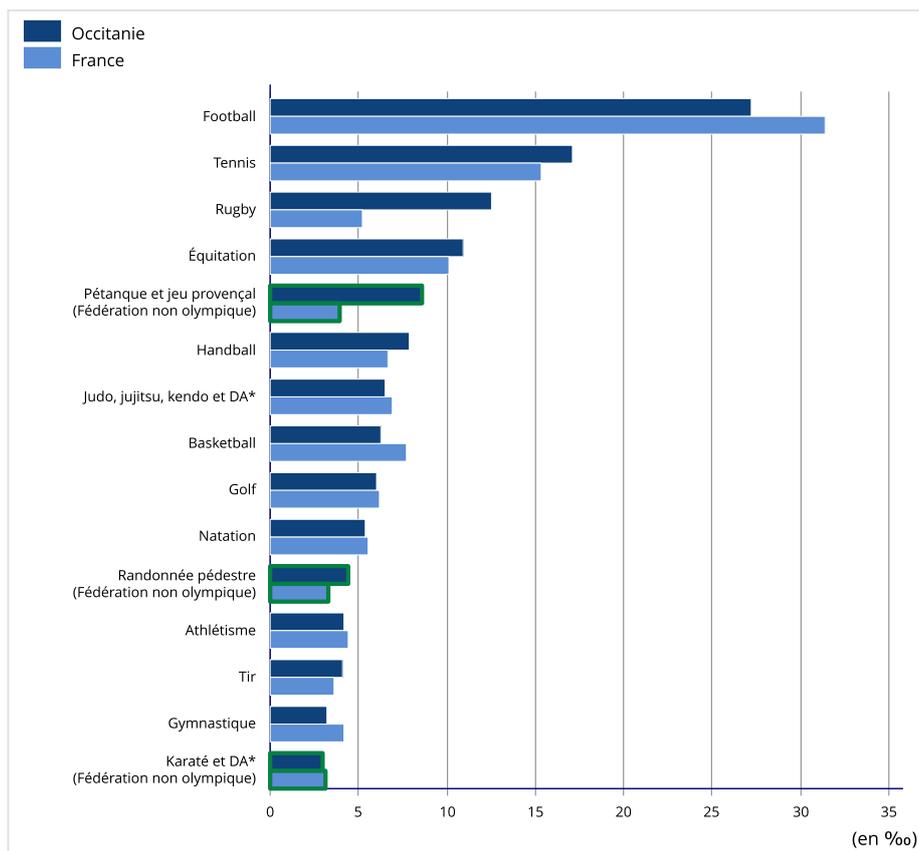
Le rugby et la pétanque parmi les sports les plus populaires en Occitanie

Le football et le tennis restent les sports les plus répandus en Occitanie, comme en France. La fédération française de football a délivré 165 000 licences et celle de tennis 104 000 en 2022. Toutefois le football est moins pratiqué en Occitanie qu'au niveau national, avec 27 licences pour 1 000 habitants contre 31 en France. L'équitation est le 4^e sport le plus populaire dans la région, doublé par le rugby.

En effet, dans la région, le rugby et la pétanque figurent parmi les cinq sports les plus populaires (**figure 1**). Le rugby se place sur la 3^e marche du podium, derrière le football et le tennis. Avec 76 000 licences en 2022, soit 12 licences pour 1 000 habitants, l'Occitanie est la région où le rugby est le plus pratiqué devant la Nouvelle-Aquitaine (11 licences pour 1 000 habitants). Ces deux régions rassemblent chacune un cinquième des licences annuelles délivrées par la fédération française de rugby en 2022. Originnaire d'Angleterre, le rugby s'est en effet d'abord développé autour de Bordeaux avant de s'étendre dans l'ensemble du Sud-Ouest. En France, le rugby arrive seulement au 9^e rang des sports les plus pratiqués avec seulement 5 licenciés pour 1 000 habitants.

L'Occitanie se démarque aussi par la place de la pétanque, au 5^e rang des sports les plus pratiqués avec neuf licences pour 1 000 habitants. En France, la pétanque se situe au 13^e rang pour le nombre de licences par habitant. La fédération française de pétanque et de jeu provençal délivre 52 000 licences annuelles en Occitanie en 2022, soit 20 % des licences délivrées en France.

Figure 1 – Nombre de licences pour 1 000 habitants dans les 15 principaux sports en Occitanie en 2022 et comparaison avec la France



* disciplines associées.

Champ : Fédérations sportives unisport olympiques et non-olympiques (hors Fédération française d'échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports ; Insee, Estimations de population au 1^{er} janvier 2022.

Rugby à XIII, balle au tambourin, course camarguaise : des sports très spécifiques à la région

Bien que moins répandu que le rugby à XV, le rugby à XIII est fortement implanté dans la région (**figure 2**). Avec 5 900 licences annuelles en 2022, l'Occitanie regroupe 58 % des licences délivrées en France. La pratique du rugby à XIII est fortement concentrée dans les Pyrénées-Orientales (1 700 licences), l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn qui sont les quatre premiers départements français pour ce sport.

Le jeu de balle au tambourin est un sport collectif présent essentiellement dans le département de l'Hérault, où il trouve ses origines. Avec 1 500 licences, l'Hérault concentre la plupart des licences délivrées en Occitanie (91 %) et les deux tiers des licences délivrées en France.

La course camarguaise est une exclusivité provençale : les licences délivrées en 2022 se partagent entre l'Occitanie (deux tiers des licences) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (un tiers des licences). Côté occitan, la course camarguaise se pratique dans le Gard (900 licences) et l'Hérault (600). Côté provençal, les licenciés résident majoritairement dans les Bouches-du-Rhône.

Figure 2 – Les 10 fédérations les plus spécifiques à l'Occitanie en 2022

Rang dans la région selon la spécificité	Fédération	Indice de spécificité	Nombre de licences en 2022 (en volume)
1	Jeu de balle au tambourin *	8,3	1 650
2	Course camarguaise *	7,4	1 490
3	Rugby à XIII *	6,5	5 940
4	Pentathlon moderne **	3,9	970
5	Bowling et sport de quilles *	3,6	6 040
6	Joute et sauvetage nautique *	3,6	1 440
7	Hélicoptère *	2,8	40
8	Spéléologie *	2,6	1 590
9	Rugby **	2,4	75 610
10	Pétanque et jeu provençal *	2,2	52 120

* fédérations non olympiques

** fédérations olympiques

Lecture : En 2022 en Occitanie, le nombre de licences de jeu de balle au tambourin pour 1 000 habitants est 8,3 fois plus élevé que celui de la France.

Champ : Fédérations sportives unisport olympiques et non-olympiques (hors Fédération française d'échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports ; Insee, Estimations de population au 1^{er} janvier 2022.

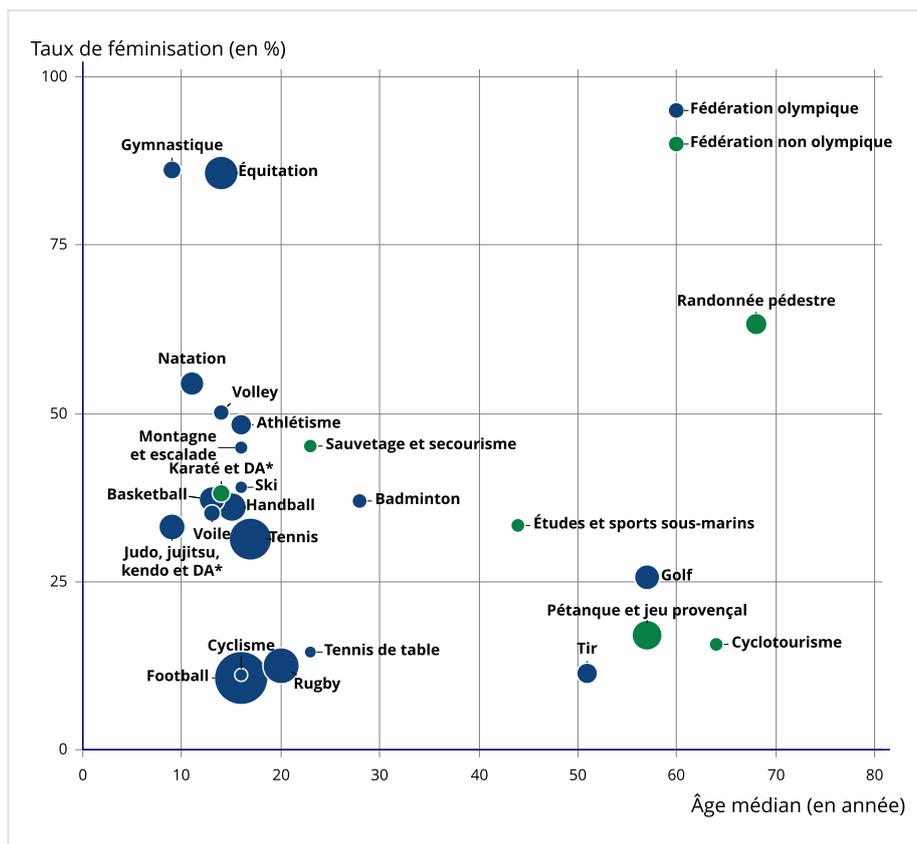
La moitié des licences détenues par des jeunes de moins de 20 ans

Tous sports confondus, près de la moitié des licences annuelles sont détenues par des jeunes de moins de 20 ans (48 %) et 13 % des licences par des personnes âgées de 60 ans ou plus. L'âge médian des licenciés en Occitanie est de 21 ans alors qu'il est de 19 ans en France. De manière générale, les détenteurs de licences sportives sont plus âgés dans la moitié sud de la France en relation avec une population plus âgée.

Seulement un tiers des licences unisport sont détenues par des femmes, dans la région comme en France. Certaines disciplines sont très féminisées, comme la gymnastique et l'équitation où plus de huit licences sur dix sont détenues par des femmes (**figure 3**).

Chez les enfants de moins de 5 ans, le sport le plus courant est la gymnastique chez les filles et le judo chez les garçons. De 6 à 39 ans, l'équitation est le premier sport pour les femmes et de 6 à 44 ans, le football le premier pour les hommes. Puis jusqu'à 54 ans, le tennis est le sport le plus pratiqué aussi bien par les femmes que par les hommes.

Figure 3 – Âge médian des licenciés et taux de féminisation par fédération pour les 25 fédérations ayant délivré le plus de licences en Occitanie en 2022



* disciplines associées.

Champ : Fédérations sportives unisport olympiques et non-olympiques (hors fédération d'échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

Le nombre de licences sportives retrouve en 2022 son niveau d'avant la crise sanitaire

Entre 2017 et 2022, le nombre de licences sportives délivrées en Occitanie augmente légèrement (+0,7 %), tandis qu'il est en retrait en France (-1,8 %). L'Occitanie fait partie des régions qui ont retrouvé le niveau de licences sportives d'avant la crise Covid. En effet, la crise sanitaire a entraîné une baisse généralisée du nombre de licences en 2020 et en 2021, puis a été suivie d'un retour aux niveaux d'avant pandémie dans une région sur deux.

Parmi les principales fédérations, certaines connaissent une hausse importante des licences entre 2017 et 2022 : la natation (+27 %), le golf (+15 %), le tir (+14 %), le tennis et le rugby (+12 %) ou encore l'équitation et la voile (+10 %).

Pour le rugby, la progression du nombre de licences, du même ordre en Occitanie qu'en France (+12 %), peut résulter de l'élan donné par la préparation de la coupe du monde de rugby organisée en France en 2023.

Les fédérations de sports individuels (natation, golf, tir) ou de nature (équitation, voile) ont limité la baisse du nombre de licenciés durant la crise sanitaire [Anne C., 2023 ; **pour en savoir plus (1)**].

À l'inverse, les sports de contact et/ou en salle ont été très fragilisés par les différentes règles et protocoles sanitaires liés au Covid. En Occitanie, les licences ont baissé de 21 % pour le taekwondo, 18 % pour la danse, 17 % pour le judo, 13 % pour le tennis de table et 9 % pour la gymnastique entre 2017 et 2022.

Encadré - Partenariat

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et l'Injep. L'Injep, à travers sa mission des enquêtes, des données et études statistiques (Medes), constitue le service statistique ministériel (SSM) responsable des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

Une erreur a été détectée sur les données de 2019 à 2022 de la fédération française de volleyball et est en cours de correction par l'Injep. Les données corrigées n'ont pas pu être intégrées à cette publication de sorte que les résultats pour la fédération de volleyball ne sont pas commentés. L'erreur sur le nombre total de licences délivrées dans la région est néanmoins estimée à moins de 1 %.

Champs

L'étude porte sur 89 fédérations unisport, hors fédérations affinitaires, scolaires, para-sportives et fédération d'échecs. Cette étude ne prend pas en compte les licences délivrées par les fédérations multisports.

Le statut de fédération olympique se réfère à celui en date du recensement 2022 qui correspond au statut olympique à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. C'est le cas pour 35 fédérations (32 fédérations olympiques d'été et 3 fédérations olympiques d'hiver).

Publication rédigée par : Camille Fontes-Rousseau (Insee)

Sources

Chaque année depuis 1949, un **recensement annuel des licences** est réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports (119 en 2022) afin de capter les évolutions de la pratique sportive encadrée.

Le recensement des licences comptabilise les licences annuelles et non les licenciés.

Définitions

Au sens du recensement des licences, une **licence annuelle** est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation annuelle donnant accès aux activités organisées par la fédération ou à ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courtes durées, des autres titres de participation, et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement.

Fédérations unisport : les fédérations unisport sont parfois qualifiées de fédérations délégataires. Une délégation donne le monopole à une fédération pour organiser les compétitions dans au moins une discipline sur le territoire ainsi que le droit de délivrer des titres (ex : champion de France). Sont donc rassemblées en tant que fédérations unisport les fédérations bénéficiant de délégation officielle dans au moins une discipline ou ayant vocation à l'obtenir.

Fédération sportive : constituées sous la forme d'association loi 1901, les fédérations sportives ont pour objet d'organiser et de gérer la pratique d'une ou de plusieurs disciplines sportives, de l'activité de loisir au sport de haut niveau.

Fédération sportive agréée : fédération sportive ayant reçu un agrément par le ministère chargé des sports. Celui-ci est conditionné à l'adoption de statuts comportant certaines dispositions obligatoires, un règlement disciplinaire, notamment en matière de lutte contre le dopage. L'agrément conditionne l'obtention d'aides étatiques (moyens financiers ou humains).

Les **fédérations multisports** correspondent aux fédérations non définies comme unisport. Elles regroupent les fédérations de type **affinitaires** qui rassemblent les individus en fonction de traits communs (exemple : profession, religion, géographie), les fédérations scolaires, ainsi que les fédérations para-sportives. Ces fédérations ont vocation à organiser la pratique de différents sports au sein de leurs structures.

Pour en savoir plus

- > (1) Anne C., « **Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022** [🔗](#) », Injep, 2023, Fiche Repère n° 2023/05.
- > (2) Collectif, « **Les pratiques physiques et sportives en France** [🔗](#) », Injep, 2023.
- > (3) Didier M., Lefèvre B., Raffin V., « **Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020** », Insee références, édition 2022.
- > (4) Flachère M., Kourdo J., « **Sport et animation : des métiers en forte expansion dans un secteur en pleine mutation** », Insee Analyses Occitanie n° 87, décembre 2019.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Occitanie - 36 rue des Trente-Six Ponts - BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4
Direction de la publication : Caroline Jamet